



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle de la Protection des Populations  
Mission Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville  
CS 58434  
79024 NIORT Cedex  
Tel : 05.49.17.27.00  
Fax : 05.49.17.27.96  
Courriel : [ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr)

Ouverture des bureaux :  
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Objet : Ré-examen EARL BEAU SOLEIL  
Affaire suivie par : Valérie HERAUD  
N/Ref : VH-2018-01056  
PJ : 1 dossier de ré-examen

**L'Inspecteur de l'Environnement,  
à**

Madame le Préfet des Deux-Sèvres  
Service de la Coordination et du Soutien  
Interministériels  
Pôle Environnement  
BP 70000  
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 6 août 2018

**RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME**

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

**EARL BEAU SOLEIL**

Numéro S3IC : 0579-03188  
SIRET : 392 015 756 00 019

Adresse de l'exploitation :

Rue de la Garde  
79 160 VILLIERS EN PLAINE

Adresse administrative :

Rue de la Garde  
79 160 VILLIERS EN PLAINE

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° A 5245 du 28 juin 2012 pour un effectif de 75 000 volailles

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 6 février 2018 par l'exploitant

Demande de compléments : 14 mars 2018

Réponse exploitant : 15 mars 2018

Finalisée le 5 AVRIL 2018 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
Le Chef de la Mission Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement

Valérie HERAUD